

Communiqué de presse du 18 mai 2018

## **Le renforcement de la bureaucratie dans le pilotage du domaine ambulatoire entraîne une hausse des coûts et une détérioration du système de santé – CPS en faveur de vraies réformes au lieu d'un pouvoir étendu des cantons**

**Cliniques Privées Suisses (CPS), l'association faitière des quelque 130 établissements hospitaliers privés de Suisse, s'est alarmée lors de son assemblée ordinaire du fait que le domaine ambulatoire soit désormais lui aussi soumis à la bureaucratie cantonale. Le message approuvé récemment par le Conseil fédéral concernant la réglementation définitive des admissions renforce des acquis existants, ouvre de nouvelles voies vers la discrimination des prestataires privés et rend le système de santé plus onéreux. CPS demande donc que soient plutôt instaurées de vraies réformes telles que le désenchevêtrement des rôles des cantons, l'interdiction des subventionnements croisés cachés d'hôpitaux publics, et la mise au concours obligatoire des prestations d'intérêt général, avec adjudication aux fournisseurs les moins chers.**

Le Conseil fédéral s'est basé sur le rapport qu'il avait commandé au groupe d'experts Diener pour définir, il y a quelques semaines, une série de mesures prioritaires. Parmi celles-ci, la mesure n° 36 exige un examen de la problématique de la gouvernance des cantons: les conflits d'intérêts aujourd'hui habituels au sein des cantons en raison des rôles de «canton propriétaire des hôpitaux versus canton comme instance de décision pour la planification hospitalière et la définition des tarifs» doivent être réduits. C'est aussi ce qui était demandé dans le postulat «Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons» déposé par Ignazio Cassis (alors conseiller national) en 2017, ainsi que dans l'étude «Etat et concurrence» établie en novembre dernier sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie.

Il est très étonnant que le Conseil fédéral souhaite ainsi, à la première occasion, attribuer un nouveau rôle aux cantons (et ce d'autant plus après l'exemple discutable du canton de Vaud). En effet, les cantons ne devront désormais plus seulement gérer les actuels conflits de rôles, ils piloteront aussi le domaine ambulatoire et pourront fixer des plafonds pour certaines spécialités médicales. La planification administrative nécessaire à cet effet pourrait induire une discrimination encore plus marquée des prestataires privés par certaines directions de la santé. Elle préfigure en outre une planification globale du domaine ambulatoire, avec des risques de rationnement. Les critères proposés par le Conseil fédéral concernant la formation des médecins risquent de favoriser la protection des médecins déjà établis et donc de renforcer encore le problème du recrutement de personnel indigène. Des cliniques privées vaudoises ont déjà été amenées à faire l'expérience du processus d'approbation obligatoire des médecins pour le recrutement: il est fait état de délais de 16 mois sans qu'elles n'aient reçu de réponse de la part de l'autorité d'approbation.

CPS est d'avis qu'il faut entreprendre de vraies réformes concurrentielles dans le domaine ambulatoire plutôt que de se diriger vers une étatisation rampante de ce secteur. En premier lieu:

- Il convient de donner leur indépendance aux établissements hospitaliers publics au niveau national, si ce n'est pas déjà fait. Ce n'est qu'ainsi que les conflits de gouvernance des cantons pourront être réduits, ce qu'il faut prouver avant que de nouvelles compétences ne soient attribuées aux cantons.
- Les subventionnements croisés qui ont lieu de manière cachée dans les établissements hospitaliers publics permettent de masquer des manques d'efficacité et provoquent une hausse des coûts du domaine hospitalier. Il convient de les interdire.
- Les prestations d'intérêt général doivent être listées en toute transparence dans chaque canton et leur attribution doit faire l'objet d'appels d'offres publics.

### Au sujet de CPS :

CPS représente les intérêts de 130 établissements hospitaliers privés de Suisse. Les établissements hospitaliers privés convainquent par leur niveau de qualité (les établissements qui bénéficient de la meilleure évaluation à l'heure actuelle sur [www.hostofinder.ch](http://www.hostofinder.ch) sont privés), ils travaillent systématiquement à des tarifs inférieurs ou au plus équivalents à ceux des fournisseurs publics (voir l'aperçu du [Surveillant des prix](#)), ils couvrent 25 % des prestations dans

le domaine des soins aigus et revêtent une importance systémique dans de nombreux secteurs, notamment celui de la médecine hautement spécialisée.

Vous trouverez davantage de chiffres actuels concernant l'association CPS en cliquant sur le lien suivant:

[http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user\\_upload/news/bericht/180507\\_CPS\\_Rapport\\_2018.pdf](http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/180507_CPS_Rapport_2018.pdf)

Renseignements

Guido Schommer, Secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45; [info@privatehospitals.ch](mailto:info@privatehospitals.ch)